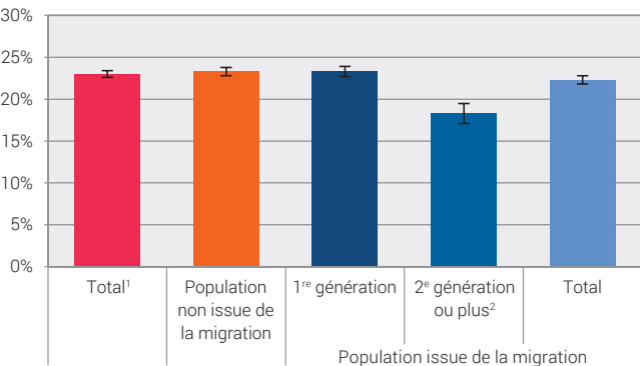


# Limitations d'activité depuis au moins 6 mois dans la population résidente permanente de 15 ans ou plus, en 2019

Selon le statut migratoire



II Intervalle de confiance (95%)

<sup>1</sup> y compris les personnes dont le statut migratoire n'a pas pu être déterminé

<sup>2</sup> inclus les étrangers de 3<sup>e</sup> génération ou plus